

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

L'adjudication aura lieu le mardi 8 octobre 2024 à 13h30

Au Tribunal Judiciaire de BOBIGNY (93) Immeuble EUROPÉEN –
1 promenade Jean Rostand – hall A – 7ème étage – Salle G **EN UN LOT**

Les biens et droits immobiliers sis à **SAINT DENIS (93200)**

140-146, rue Danielle Casanova

Dans la copropriété dénommée "Le Clos Saint Quentin", cadastrée section BD n°132, les lots suivants

LOT NUMERO DEUX CENT QUATRE-VINGT-NEUF (N°289) : Dans le bâtiment A, escalier 2, au 3ème étage : **UN APPARTEMENT DE TYPE F4**, d'une surface habitable totale en loi Carrez de **79,50 m²**, comprenant : entrée, séjour, cuisine, salle de bains, trois chambres et les 1834/269.991èmes des parties communes.

LOT NUMERO DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX (N°290) : Dans le bâtiment A, escalier 2, au 3ème étage : **UN CELLIER N°35** et les 30/269.991èmes des parties communes.

LOT NUMERO TRENTE-NEUF (N°39) : Dans le bâtiment A, au sous-sol : **UN PARKING N°39** et les 155/269.991èmes des parties communes.

Ainsi, au surplus, que lesdits biens s'étendent, se poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances et dépendances, sans aucune exception ni réserve.

Le bien est occupé par un locataire.

Aux requêtes poursuites et diligences du SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES de la résidence dénommée « LE CLOS SAINT QUENTIN », située 140-146, rue Danielle Casanova 93200 SAINT-DENIS, représenté par son syndic en exercice : la S.A.S ATRIUM GESTION PARIS 17, RCS n°632 018 503, dont le siège social est situé 16, rue Jacques Bingen 75017 PARIS, agissant elle-même poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège, ayant pour avocat plaident Maître Luc BILLAUD, avocat au barreau des Sables d'Olonne, y exerçant 11, rue Eric Tabarly et Maître Adrien VINEY, avocat au barreau de Seine Saint Denis, postulant, exerçant 21, avenue du Général de Gaulle 93110 ROSNY-SOUS-BOIS.

MISE À PRIX : 30.000 € (TRENTE MILLE EUROS)

On ne peut porter des enchères qu'en s'adressant à l'un des Avocats postulant près le Tribunal Judiciaire de BOBIGNY.

CONSIGNATION : 3.000 € à l'ordre du Bâtonnier Séquestre

Fait et rédigé à ROSNY SOUS BOIS, le 2 septembre 2024. Signé Maître Adrien VINEY, Avocat.

S'ADRESSER POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

À Maître **Adrien VINEY**, Avocat au Barreau de la Seine Saint Denis, 21 avenue du Général de Gaulle (93110) ROSNY SOUS BOIS, **TEL. 01.48.54.90.87**. A Maître **Luc BILLAUD**, Avocat au Barreau des Sables d'Olonne, 11 rue Eric Tabarly (85) LES SABLES D'OLONNE. Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BOBIGNY, où le cahier des conditions de vente est déposé (N°23/05955). Sur les lieux pour visiter le **mardi 1^{er} octobre 2024 de 14h30 à 15h00**. Sur INTERNET : www.vench.fr